

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

DELIBERATION n°2025_50				Séance du 17 septembre 2025
Nombre du Conseil municipal				L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 17 septembre, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	19	23	

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 12 septembre 2025 en portage boîtes aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : AZZI Dounia ; BACHELOT Xavier ; BILLARD Cécile ; BLAIN Anne-Marie ; CHABANNE Cendrine ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; FELTZ Corinne ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUEX Alice ; GUITTON William ; LAGUIONIE Brice ; LARGE Sylvie ; MERZARIO Bruno ; MOURETTE Jean-Louis ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VUILLERMOZ-GENON Annie.

Absents excusés : BLANC-GONNET Johanne (pouvoir à Adrian RAFFIN) ; Alexandre BUISSIÈRE-GIRAUDET (pouvoir à RIGOUT Pierre-Antoine) ; FAVREAU Shayma (Pouvoir à AZZI Dounia) ; ROYBON Loïc (pouvoir à LARGE Sylvie).

Secrétaire de Séance : William GUITTON

Début de séance : 20h30

Délibération n° : 2025_50 : Transfert de compétence CCLG : Domaine nordique du Barioz

RAPPORT DE PRESENTATION

Le domaine nordique du Barioz, situé entre 1 450 et 1 800 mètres d'altitude, s'étend sur les communes de Crêts-en-Belledonne, Theys et Le Haut-Bréda. Il offre un espace naturel préservé propice à la pratique du ski nordique, de la raquette et du biathlon, attirant une clientèle locale et régionale. Actuellement, la gestion de ce domaine est assurée par une délégation de service public confiée à l'association Espace Nordique du Barioz.

Face aux défis de diversification et de pérennisation de l'offre, les trois communes ont sollicité un transfert de compétence vers la CCLG, qui a donné son accord lors du Conseil communautaire du 30 juin 2025.

Objectifs du transfert :

Le transfert de compétence vise à :

- Assurer une gestion cohérente et professionnelle du domaine nordique, en lien avec les autres stations du Grésivaudan, au sein d'une Société Publique Locale (SPL) récemment créée ;
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire en développant une offre diversifiée d'activités de pleine nature ;
- Optimiser les coûts de fonctionnement par la mutualisation des moyens et des compétences au sein de la SPL.

Contenu du transfert

Le transfert porte sur :

- L'entretien, le balisage, le damage des pistes du domaine nordique du Barioz, ainsi que des itinéraires raquettes et leur exploitation (environ 52 km de pistes de ski nordique et 12 km d'itinéraires de raquette).
- L'entretien, le balisage, le damage des pistes du domaine nordique du Barioz, ainsi que des itinéraires raquettes et leur exploitation.
- La gestion du futur stade de biathlon, dont les travaux sont en cours par la CCLG.

Sont exclus du transfert : le ski alpin et le refuge du Crêt du Poulet, qui demeurent sous la compétence des communes concernées.

Modalités financières

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie les 4 et 10 juin 2025, a évalué les charges liées au transfert, conformément à l'article L.5211-17-2 du Code général des collectivités territoriales. Les modalités financières seront précisées dans une convention entre la CCLG et les communes concernées.

Monsieur André GONNET, premier adjoint au Maire vous remercie de bien vouloir statuer

Monsieur André GONNET, premier adjoint au Maire vous demande de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-17-2 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 par laquelle le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de compétence du domaine nordique du Barioz ;

Considérant :

- Le domaine nordique du Barioz, situé entre 1 450 et 1 800 mètres d'altitude, présente de forts enjeux de diversification touristique et sportive. Il comprend actuellement environ 52 km de

pistes nordiques, plus de 12 km d'itinéraires raquettes et un stade de biathlon en cours de construction par la Communauté de communes Le Grésivaudan.

- Ce domaine s'étend sur le territoire des communes de Crêts-en-Belledonne, Theys et Le Haut-Bréda et offre un panorama exceptionnel favorisant la pratique des activités nordiques et de pleine nature.
- À la suite des courriers des maires des communes concernées (Crêts-en-Belledonne le 29 avril 2024, Theys le 4 avril 2025 et Le Haut-Bréda le 5 avril 2025), un travail de transfert de compétence a été engagé.
- La commission d'évaluation des charges transférées (CLECT), réunie les 4 et 10 juin 2025, a permis d'évaluer les charges liées à ce transfert conformément au Code général des impôts.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le transfert de compétence suivant à compter du 1er octobre 2025 : création, développement, exploitation et entretien du domaine nordique du Barioz à la Communauté de communes Le Grésivaudan, tel que délimité par le plan en annexe, pour les activités sportives, de loisirs et le stade de biathlon, à l'exclusion du refuge du Crêt du Poulet et du ski alpin.

Le conseil municipal adopte

Pour : 22

Contre : 1 (Mme Corinne FLETZ)

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Touvet, le 18 septembre 2025

Le Maire,

Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le :



Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

ID : 038-213805112-20250917-2025_50-DE